

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT



Date de lancement : 12 juillet 2024
Appel à manifestation d'intérêt : N° 015/MTP/Réhabilitation/Bâti- TP/2024
Nom du projet : Travaux de réhabilitation des bâtiments et Hangars des Subdivisions des Travaux Publics
Source de financement : Etat Gabonais

1. OBJET

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments et hangars des subdivisions des Travaux Publics inscrits au budget de l'Etat, exercice 2024, le Ministère des Travaux Publics lance un appel d'offres ouvert national pour l'exécution desdits travaux.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres ouvert national est constitué des huit (08) lots suivants :

Province	N° Lot	Unite Territoriale	Besoin Exprime
Estuaire	1	Ministere Des Travaux Publics	Amenagement Exterieur
Haut Ogooue	2	Subdivision D'akieni	Achevement Logement 1
			Achevement Logement 2
	3		Achevement Logement 3
	Achevement Logement 4		
Ngounie	4	Ecole De Fougamou	Achevement Logement 5
			Rehabilitation Logement D'astreinte
	5		Rehabilitation Batiment Pedagogique
Ogooue Lolo	6	Siege De Koulamoutou	Rehabilitation Du Refectoire
			Rehabilitation Buanderie Et Cuisine
Woleu Ntem	7	Siege Oyem	Construction Cloture
			Construction Guerite
			Rehabilitation Batiment Technique
	8	Subdivision D'oyem	Rehabilitation Atelier
			Rehabilitation Hangar

Une entreprise peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où elle soumissionne pour plusieurs lots, elle devra présenter une offre séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Le marché sera attribué lot par lot, et un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (2) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Le Directeur Général
des Marchés Publics

Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT

Les soumissionnaires sont tenus de fournir à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre conformément aux dispositions de l'arrêté N°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Travaux Publics

Secrétariat Général

Direction Générale de la Construction et de l'Equipement

Direction de l'Entretien des Equipements Collectifs

2^e étage, Ancien Bâtiment des Travaux Publics
BP : 49 Libreville, Tel : 077 32 05 44

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 5.2.1 des Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant HT de l'offre au plus tard le 05 août 2024 à 12 heures 30 minutes.

Ministère des Travaux Publics

Secrétariat Général

Direction des Marchés et du Contentieux

2^e étage, Ancien Bâtiment des Travaux Publics
BP : 49 Libreville, Tel : 011 77 37 50

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 05 août 2024 à 13 heures dans la salle de réunion du Ministère sise au 1^{er} étage du Bâtiment Principal du Ministère des Travaux Publics.

Le Ministre
des Travaux Publics



Gl. Flavien NZENGUI NZOUNDOU